ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 2424-20051201

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'économie et du travail

PROCÈS-VERBAUX

Séances des 26 et 30 novembre 2004
et du 30 novembre 2005

Étude détaillée du projet de loi n° 68
Loi abrogeant la Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel
(Texte adopté avec des amendements)

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'économie et du travail

Première séance,le vendredi 26 novembre 2004

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 68, *Loi abrogeant la Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel.* (Ordre de l'Assemblée, le 24 novembre 2004)

Membres présents :

M. Jutras (Drummond), président de la Commission, porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement économique et régional
M. Bachand (Arthabaska), vice-président de la Commission

M. Audet (Laporte), ministre du Développement économique et régional et de la Recherche
Mme Beaudoin (Mirabel) en remplacement de M. Boucher (Johnson)
M. Blackburn (Roberval)
M. Descoteaux (Groulx) en remplacement de M. Bernard (Rouyn-Noranda–Témiscamingue)
Mme Doyer (Matapédia)
Mme Hamel (La Peltrie)
M. Kelley (Jacques-Cartier) en remplacement de Mme James (Nelligan)
M. Légaré (Vanier)
M. Paquin (Saint-Jean)
Mme Robert (Deux-Montagnes) en remplacement de M. Dufour (René-Lévesque)
M. Tomassi (LaFontaine)

La Commission se réunit à 12 h 10 sous la présidence de M. Bachand (Arthabaska), vice-président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

Mme la secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Audet (Laporte), M. Jutras (Drummond) et M. Blackburn (Roberval) font des remarques préliminaires.

À 13 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 08, la Commission reprend ses travaux.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES (suite)

Mme Beaudoin (Mirabel), Mme Robert (Deux-Montagnes), M. Descoteaux (Groulx) et Mme Doyer (Matapédia) font également des remarques préliminaires.

À 16 h 30, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 10 minutes.

MOTIONS PRÉLIMINAIRES

Mme Beaudoin (Mirabel) propose la motion suivante :

> Qu'en vertu de l'article 244 de nos règles de procédure, la Commission de l'économie et du travail tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 68, *Loi abrogeant la Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel*, des consultations et qu'à cette fin elle entende l'Association des CLD des Laurentides.

La motion est recevable.

Un débat s'engage.

À 18 h 01, la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Lise St-Hilaire

Le président de la Commission,

Normand Jutras

LS/ml

Québec, le 29 novembre 2004

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'économie et du travail

Deuxième séance, le mardi 30 novembre 2004

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 68, *Loi abrogeant la Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel.* (Ordre de l'Assemblée, le 24 novembre 2004)

Membres présents :

M. Jutras (Drummond), président de la Commission, porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement économique et régional
M. Bachand (Arthabaska), vice-président de la Commission

M. Audet (Laporte), ministre du Développement économique et régional et de la Recherche
Mme Beaudoin (Mirabel) en remplacement de M. Boucher (Johnson)
M. Bernard (Rouyn-Noranda–Témiscamingue)
M. Blackburn (Roberval)
Mme Doyer (Matapédia)
Mme Hamel (La Peltrie)
Mme James (Nelligan)
M. Paquin (Saint-Jean)
Mme Robert (Deux-Montagnes) en remplacement de M. Dufour (René-Lévesque)
M. Tomassi (LaFontaine)

La Commission se réunit à 11 h 50 sous la présidence de M. Bachand (Arthabaska), vice-président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et fait l'état de la situation.

Mme la secrétaire informe la Commission des remplacements.

MOTIONS PRÉLIMINAIRES (suite)

La discussion se poursuit sur la motion de Mme Beaudoin (Mirabel) proposant que la Commission entende l'Association des CLD des Laurentides.

La discussion terminée, la motion est mise aux voix.

À la demande de M. Jutras (Drummond), Mme la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : Mme Beaudoin (Mirabel), Mme Doyer (Matapédia), M. Jutras (Drummond) et Mme Robert (Deux-Montagnes) – 4.

Contre : M. Audet (Laporte), M. Bernard (Rouyn-Noranda–Témiscamingue), Mme Hamel (La Peltrie), Mme James (Nelligan), M. Paquin (Saint-Jean) et M. Tomassi (LaFontaine) – 6.

Abstention : M. Bachand (Arthabaska) – 1.

La motion est rejetée.

M. Jutras (Drummond) présente la motion suivante :

> Qu'en vertu de l'article 244 de nos règles de procédure, la Commission de l'économie et du travail tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 68, *Loi abrogeant la Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel*, des consultations et qu'à cette fin elle entende le président-directeur général d'Investissement Québec, M. Jean Houle.

La motion est recevable.

Une discussion s'engage.

À 13 h 02, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 20 heures.

À 20 h 09, la Commission reprend ses travaux.

La discussion se poursuit sur la motion.

Avec la permission de M. le président, M. Audet (Laporte) dépose le document coté CET-27 (annexe II).

La discussion se poursuit.

À la fin de l'intervention de M. Blackburn (Roberval), M. Tomassi (LaFontaine) invoque l'article 213 pour lui poser une question.

La discussion terminée, la motion est mise aux voix.

À la demande de M. Jutras (Drummond), Mme la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : Mme Beaudoin (Mirabel), M. Jutras (Drummond) et Mme Robert (Deux-Montagnes) – 3.

Contre : M. Audet (Laporte), M. Bernard (Rouyn-Noranda–Témiscamingue), M. Blackburn (Roberval), Mme Hamel (La Peltrie), Mme James (Nelligan), M. Paquin (Saint-Jean) et M. Tomassi (LaFontaine) – 7.

Abstention : M. Bachand (Arthabaska) – 1.

La motion est rejetée.

M. Jutras (Drummond) propose la motion suivante :

> Qu'en vertu de l'article 244 de nos règles de procédure, la Commission de l'économie et du travail tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 68, *Loi abrogeant la Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel*, des consultations et qu'à cette fin elle entende le conseil d'administration de la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel.

La motion est recevable.

Une discussion s'engage.

À 22 h 14, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 17 minutes.

La discussion se poursuit.

M. Audet (Laporte) propose une motion d'ajournement des travaux.

Avant d'entendre les deux intervenants sur la motion d'ajournement, M. le président permet une brève intervention à M. Jutras (Drummond) en vertu de l'article 212 concernant des propos qu'il estimait mal compris.

Il est convenu d'adopter la motion d'ajournement des travaux.

À 23 h 09, la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Lise St-Hilaire

Le président de la Commission,

Normand Jutras

LS/ml

Québec, le 1er décembre 2004

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'économie et du travail

Troisième séance, le mercredi 30 novembre 2005

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 68, *Loi abrogeant la Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel.* (Ordre de l'Assemblée, le 24 novembre 2004)

Membres présents :

M. Bachand (Arthabaska), vice-président de la Commission

Mme Beaudoin (Mirabel) en remplacement de M. Jutras (Drummond)
M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata), ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
M. Descoteaux (Groulx)
M. Legendre (Blainville), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, en remplacement de Mme Richard (Duplessis)
M. Morin (Montmagny-L'Islet)
M. Rioux (Iberville)
Mme Viens (Bellechasse) en remplacement de Mme Hamel (La Peltrie)

Autre participante :

Mme Papineau (Prévost)

La Commission se réunit à 15 h 05 sous la présidence de M. Bachand (Arthabaska), vice-président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et fait l'état de la situation.

Mme la secrétaire informe la Commission des remplacements.

MOTIONS PRÉLIMINAIRES (suite)

Le débat se poursuit sur la motion de M. Jutras (Drummond) à l'effet d'entendre le Conseil d'administration de la Zone de commerce international à Mirabel.

Il est convenu de permettre à Mme Beaudoin (Mirabel) de s'exprimer à nouveau sur la motion.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix.

À la demande de M. Legendre (Blainville), Mme la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : Mme Beaudoin (Mirabel) et M. Legendre (Blainville) – 2.

Contre : M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata), M. Descoteaux (Groulx), M. Morin (Montmagny-L'Islet) et Mme Viens (Bellechasse) – 4.

Abstention : M. Bachand (Arthabaska) – 1.

La motion est rejetée.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Après débat, l'article 1 est adopté à la majorité des voix.

Article 2 : Après débat, l'article 2 est adopté à la majorité des voix.

Article 3 : M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

À 15 h 56, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

L'amendement est adopté à la majorité des voix.

L'article 3 est supprimé.

Article 4 : M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

L'amendement est adopté à la majorité des voix.

L'article 4 est supprimé.

Article 5 : L'article 5 est adopté à la majorité des voix.

Article 6 : L'article 6 est adopté à la majorité des voix.

Article 7 : L'article 7 est adopté à la majorité des voix.

Article 8 : L'article 8 est adopté à la majorité des voix.

Sur proposition de M. Bachand (Arthabaska), la Commission recommande, à la majorité des voix, la renumérotation du projet de loi amendé.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté à la majorité des voix.

Texte du projet de loi : Le texte du projet de loi n° 68, *Loi abrogeant la Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel*, amendé, est adopté à la majorité des voix

REMARQUES FINALES

Il est convenu de permettre à Mme Papineau (Prévost) de faire des remarques finales.

Mme Beaudoin (Mirabel), Mme Papineau (Prévost) et M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata) font des remarques finales.

À 16 h 18, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Lise St-Hilaire

Le vice-président de la Commission,

Claude Bachand

LS/ml

Québec, le 30 novembre 2005

ANNEXE I

Amendements adoptés

AM 1
art 3

PAPILLON

Loi abrogeant la Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel

P.L. 68

Article 3

L'article 3 du projet de loi est supprimé.

adopté
LS

AM 2
art. 4

PAPILLON

Loi abrogeant la Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel

P.L. 68

Article 4

L'article 4 du projet de loi est supprimé.

adopté

ANNEXE II

Document déposé

Document déposé

M. Hubert Meilleur, maire de Mirabel. *Zone aéroportuaire de Mirabel*. [Lettre au ministre du Développement économique et régional et de la Recherche.] 30 novembre 2004. 2p. Déposé le 30 novembre 2004. CET-27

2424-2005 Ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

PROJET DE LOI N° 68 **AUTEUR:** M. Claude Béchard,

TITRE : Loi abrogeant la Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel

- Présentation le : 2004-11-10 Vote: P:110 C:0 A:0

Consultations gén. ou part. à la — le —

Dépôt du rapport de commission: —

Motion de scission le : —

Motion de report le : —

- Adoption du principe le : 2004-11-24

Étude détaillée à la CET le s 2004-11-26, 30 et 2005-11-30

- Dépôt du rapport de Commission le : 2005-12-01 AM (7)

Si amendement(s) en Commission : oui ☒ non ☐ Si amendement au titre : oui ☐ non ☒

Si amendement(s) transmis en vertu de l'article 252 : oui ☐ non ☒

de M — (— articles amendés)

de M — (— articles amendés)

de M — (— articles amendés)

- Prise en considération du rapport le : 2005-12-06 MAJ.

Amendements transmis en vertu de l'article 252 et qui ont été adoptés :

de M —

de M —

de M —

Si amendement(s) en vertu de l'article 257 : oui ☐ non ☒ (.... articles amendés)

- Adoption du projet de loi le: 2005-12-08 Vote: P.63 C:33 A:0

- Sanction du projet de loi le: 2005-12-13 (2005, c. 36

****

Motion de suspension des règles présentée le : —

Feuille de temps jointe sur: —

Feuille de vote jointe sur: —

Autres: —